

## BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1er août 2024

### VENTE <sup>(1)</sup>

#### IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION PROFESSIONNELLE

Prix de vente	Honoraires TTC <sup>(2)</sup>
0 à 50 000 €	Forfait de 4000 €
50 001 à 100 000 €	Forfait de 8000 €
100 001 à 200 000 €	7%
200 001 à 300 000 €	6%
Au-delà de 300 000 €	5%

#### TERRAIN

8% TTC

#### FONDS DE COMMERCE, CESSION DE DROIT AU BAIL, PAS DE PORTE

10% TTC

#### PARKING, GARAGE

Forfait 2000 €

<sup>(1)</sup> Honoraires à la charge de l'acquéreur.

<sup>(2)</sup> Calculés selon le prix de vente.

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.